



## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

### DE LA COMMUNE D'ÉCOUEN

#### 1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 31 juillet 2020 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 7 juillet 2020 par le Conseil Municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment la continuité des services publics et le fonctionnement des structures et équipements publics ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Au sein de chaque section, recettes et dépenses doivent s'équilibrer.

A noter qu'il s'agit de prévisions comprenant des opérations et des inscriptions budgétaires qui ne seront pas forcément réalisées.

Le compte administratif, établi en fin d'exercice, permet d'apprécier les masses budgétaires de la commune.

#### 2. La section de fonctionnement

##### 2.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, loyers communaux, impôts locaux, dotations versées par l'Etat, restauration scolaire).

A noter que les taux de fiscalité restent inchangés pour les ménages, et ce depuis de nombreuses années. C'est le signe d'une gestion rigoureuse des deniers publics.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

## 2.2 Dépenses et recettes de fonctionnement 2020

### BUDGET PRIMITIF 2020

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 362 310,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 446 250,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de charges	85 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	- €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	344 432,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	827 545,40 €
Chapitre 66 - Charges financières	113 476,11 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	26 300,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	112 489,30 €
Totaux	8 317 802,81 €

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2020
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	119 260,66 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	80 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	37 314,90 €
Chapitre 70 - Produits de sce du domaine et ventes diverses	381 660,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	6 329 277,25 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	952 775,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	417 500,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	15,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €
Totaux	8 317 802,81 €

### **3. La section d'investissement**

#### **3.1 Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : quatre types de recettes coexistent :

- l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer toute ou partie de ses projets sur ses fonds propres

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)

- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

- enfin, les emprunts, lorsque cela est nécessaire.

Concernant le budget 2020, la section d'investissement s'est construite sur trois axes politiques forts :

1/ la préservation et l'amélioration du cadre de vie

2/ le renforcement de la sécurité routière

3/ l'entretien et la rénovation de nos équipements publics

### 3.2 Dépenses et recettes d'investissement 2020

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Restes à réaliser 2019	nouvelles propositions BP 2020	Vote Budget Primitif 2020
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	37 314,90 €	37 314,90 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	460 000,00 €	460 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	60 324,82 €	274 000,00 €	334 324,82 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	488 689,61 €	535 593,00 €	1 024 282,61 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 236 128,87 €	1 542 843,02 €	2 778 971,89 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
Totaux	1 785 143,30 €	2 949 750,92 €	4 734 894,22 €

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Restes à réaliser 2019	nouvelles propositions BP 2020	Proposition BP 2020
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	- €	1 853 200,71 €	1 853 200,71 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	344 432,00 €	344 432,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	1 576 585,67 €	1 576 585,67 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	339 875,84 €	619 800,00 €	959 675,84 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Totaux	339 875,84 €	4 395 018,38 €	4 734 894,22 €